



LIGUE POUR LE DÉVELOPPEMENT DU VOLONTARIAT

Pour notre avenir et la reconnaissance de nos engagements.

Notre raison d'être

Les sapeurs pompiers volontaires (220 000 en France dont 2 500 en Gironde) sont incontournables dans l'organisation de la sécurité civile. En Gironde, nous avons la chance d'être les acteurs dans un SDIS important et d'avoir une forte présence de sapeurs pompiers professionnels. Malgré tout, à l'instar de départements plus modestes, la présence de sapeurs pompiers volontaires est indispensable. Il convient donc d'exprimer clairement nos idées afin d'assurer notre avenir, notre développement et la reconnaissance de nos engagements.

CCDSPV et CATSIS : quels sont leurs rôles ?

Le Comité Consultatif Départemental des Sapeurs Pompiers Volontaire (CCDSPV) est saisi, préalablement à toute décision de l'autorité territoriale d'emploi relatives aux sapeurs pompiers volontaires du corps départemental, pour avis sur :

- Les refus d'engagement ou les renouvellements d'engagement ;
- L'avancement de grade jusqu'au grade de capitaine ;
- L'avancement de grade des infirmiers SPV ;
- La validation de l'expérience et des formations des SPV ;
- Le règlement intérieur du corps départemental ;
- Le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques.

La Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS) est consultée sur les questions d'ordre technique ou opérationnel intéressant les services d'incendie et de secours (moyens en matériel, effectifs, les centres de secours et leur disposition...). Elle a vocation à examiner tous les dossiers inscrits au Conseil d'Administration du SDIS.

Qui sommes-nous ?

La liste que nous présentons aux élections CCDSPV et CATSIS est constituée de sapeurs pompiers volontaires présents au CTA/CODIS mais également dans tous les groupements territoriaux :

- Pour le Groupement Centre : Ambès, Bruges, Ornano et Saint-Médard-en-Jalles ;
- Pour le Groupement Sud-Est : Auros, Bazas, La Brède et Sauveterre ;
- Pour le Groupement Sud-Ouest : Arès-Lège et Le Teich ;
- Pour le Groupement Nord-Est : St André de Cubzac et St Loubès-St Sulpice ;
- Pour le Groupement Nord-Ouest : Hourtin, Lesparre et Ste-Hélène.

à suivre...